



DELIBERATION

2023/17

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT**

L'an deux mille vingt-trois le 12 avril, à 14 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à la salle des fêtes de Monceau sur Oise, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 9, Représentés : 4, Votants : 13

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Hugues COCHET, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, Mme Katie LEFEVRE, M. Vincent LAMOUREUX, M. Michel LANDERIEUX, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etaient représentés : M. Mathieu CANON par M. Bernard GREHANT, M. Jean-Luc EGRET par Mme Marie-Claire FORTIN, Mme Christelle MAES par Mme Adeline DUPONT et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Patrick FEUILLET, M. Laurent MARLOT, M. Gilles QUEILLE et M. Jean-François PAGNON.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : M. Michel LANDERIEUX.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, le « PETR et son conseil de développement signent, chaque année, une convention détaillant les modalités de leur partenariat. »

Avec le contexte de sortie de COVID et le renouvellement de l'instance décisionnelle, l'année 2023 se veut pour le conseil de développement une année de transition et de refondation en se fixant les objectifs suivants :

- Donner de la visibilité et de la lisibilité au CODEV afin de (re) mobiliser associations locales et individuels « experts d'usage » de leur domaine ;
- Valoriser la parole des plus jeunes en allant à leur rencontre ;
- Valoriser les initiatives locales pour les faire connaître de l'ensemble des acteurs du Pays ;
- Effectuer une « veille des initiatives inspirantes » en allant à la rencontre des conseils de développement et autres organisations des territoires voisins favorisant le développement local ;
- Continuer de s'impliquer dans le programme LEADER ainsi que les COPIL concernant le PAT, la mobilité organisé par le Pays.

Au cours de sa séance du 16 février 2023, le conseil de développement a arrêté son programme d'actions pour l'année 2023. Celui-ci s'articule comme suit :

- Doter le CODEV d'une charte de communication ;
- Poursuivre le travail des groupes en l'orientant dans une logique « écriture du Scot » ;
- Aller à la rencontre des habitants, des jeunes et des associations de Thiérache notamment en valorisant transports en commun et mobilités douces... ;
- Faire connaître le PETR, le CODEV et le SCoT aux habitants (de tous âges) et organisations du territoire ;
- Organiser sur le territoire des visites, rencontres à destination des membres du conseil, des élus mais aussi d'associations et structures locales voir individus intéressés pour prendre part ;

- Poursuivre l'implication du CODEV dans le programme LEADER.

Pour la mise en œuvre de ce programme d'actions 2023, le Conseil de développement sollicite une subvention de 5 000 € auprès du PETR du Pays de Thiérache.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE la convention de partenariat avec le Conseil de développement au titre de l'année 2023 ;

VALIDE l'octroi d'une subvention de 5 000 € au conseil de développement pour contribuer à la mise en œuvre de son plan d'actions annuel ;

AUTORISE le Président à signer la convention avec le Conseil de développement ainsi que d'éventuels avenants ;

PRECISE que les crédits pour ce projet sont prévus au Budget Primitif 2023, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 002-200051118-20230412-17_2023-DE